

Editorial de M. Michaël GALY, préfet de la Nièvre

C'est avec grand plaisir que je vous adresse la première édition de la lettre des services de l'État dans la Nièvre, près d'un mois après mon arrivée dans le département. Cette lettre suit la publication d'un numéro des cahiers d'administration, dédié à la mise en œuvre des politiques publiques dans la Nièvre.

L'État conduit de nombreuses politiques publiques au bénéfice des citoyens, des entreprises, des associations et au premier chef des collectivités locales avec lesquelles des partenariats très étroits sont noués. J'ai eu l'occasion, lors de la tenue des élections sénatoriales, d'être au contact des grands électeurs, qui représentent la vitalité démocratique du territoire nivernais. Avec la fin de la période de réserve, j'aurai le plaisir de nouer des contacts avec les élus, les acteurs économiques et sociaux pour mener à bien les projets pour le développement de la Nièvre : lutte contre la désertification rurale, attractivité, structuration des filières économiques d'avenir, soutien au pôle d'enseignement supérieur.

La préfecture communique régulièrement sur son site internet et les réseaux sociaux mais il m'a semblé utile de vous proposer tous les trimestres une lettre d'information retraçant les politiques publiques portées par les services de l'État en les illustrant par des actions concrètes. A travers ce support, qui sera largement diffusé auprès de tous les acteurs du département, je souhaite partager et mieux faire connaître la diversité et la richesse des missions assurées par l'État au service des Nivernais et permettre ainsi une meilleure lisibilité de son action.

Ce premier numéro met en avant le plan France ruralités présenté par la Première ministre avant l'été. Il permet de répondre de manière adaptée et innovante aux besoins de notre territoire et de combattre le sentiment de relégation parfois ressenti par des habitants des territoires éloignés des métropoles. Le département de la Nièvre, si emblématique de la ruralité française bénéficiera des mesures de ce plan ambitieux, comme il a bénéficié des mesures de l'Agenda rural.

Je vous souhaite une bonne lecture.

79ème anniversaire de la Libération de Nevers



Le 10 septembre 2023, le Préfet de la Nièvre, Michaël Galy a présidé la cérémonie commémorative du 79ème anniversaire de la Libération de Nevers, en présence du Maire de Nevers et des autorités civiles et militaires.

Ce fut l'occasion de saluer le courage et célébrer la mémoire des Compagnons de la Libération et des combattants des Forces Françaises Libres qui ont libéré avec bravoure et honneur le chef lieu du département.



Événements

Réunions relatives à la prévention et la lutte contre les menaces et violences faites aux élus

Arrondissement Nevers
04/10

Arrondissement Clamecy
05/10

Arrondissement Château-Chinon
09/10

Arrondissement de
Cosne-Cours-sur-Loire
17/10

*Cérémonie de célébration des fêtes de
Jeanne d'Arc à Saint-Pierre-Le-Moutier*
08/10

*Exposition avicole de Nevers
Centre des Expositions*
14/10-15/10



Le plan France ruralités prend le relais de l'agenda rural

Le 15 juin 2023, la Première ministre Élisabeth Borne a annoncé le lancement du Plan France Ruralités. Ce plan donne un second souffle à l'Agenda rural lancé en 2019. 93 % des mesures prévues par l'Agenda ont d'ores et déjà été mises en œuvre. Aujourd'hui, France ruralités prolonge et complète les mesures de l'Agenda rural, en prenant acte des nouvelles possibilités induites par le regain d'intérêt des Français pour les territoires ruraux après la crise sanitaire.

Villages d'Avenir, une nouvelle déclinaison de la revitalisation rurale pour les villages

Action Coeur de Ville et Petites villes de demain sont deux programmes emblématiques de l'action en faveur de la ruralité. Dans la Nièvre, Action Coeur de Ville est déployé à Nevers et Cosne-Cours-sur-Loire et 19 Petites villes de Demain ont été conventionnées.

Forts de leurs succès, ces programmes seront désormais déclinés à l'échelle des villages. La revitalisation de ces villages, parfois peu peuplés, est essentielle en zone rurale, au regard de l'éloignement de certaines communes des centres-bourgs, mais aussi parce que les services qu'ils proposent peuvent attirer les habitants des communes encore moins denses.

Le soutien de l'État à Villages d'Avenir se traduira par le déploiement de deux chefs de projets implantés en sous-préfectures pour accompagner plusieurs communes engagées dans des projets de revitalisation.



Une généralisation des Territoires Éducatifs Ruraux à l'ensemble des territoires

Parmi les nombreuses mesures prévues dans le Plan France ruralités, certaines sont emblématiques des actions conduites dans le département de la Nièvre.

Le département de la Nièvre avait été précurseur de l'expérimentation des *Territoires Éducatifs Ruraux*, à La Machine, puis Corbigny. Le succès du dispositif se traduira par une généralisation à l'ensemble des territoires ruraux. Davantage d'internats d'excellence seront labellisés, ce qui permettra de prolonger l'ouverture de l'internat d'excellence du collège Noël Berrier de Corbigny à la rentrée 2023. Une instance départementale de concertation permettra de mieux anticiper la démographie scolaire selon une logique pluriannuelle, donnant ainsi une meilleure visibilité aux élus.

Des zones de revitalisations rurales mieux définies pour un soutien de l'État renforcé

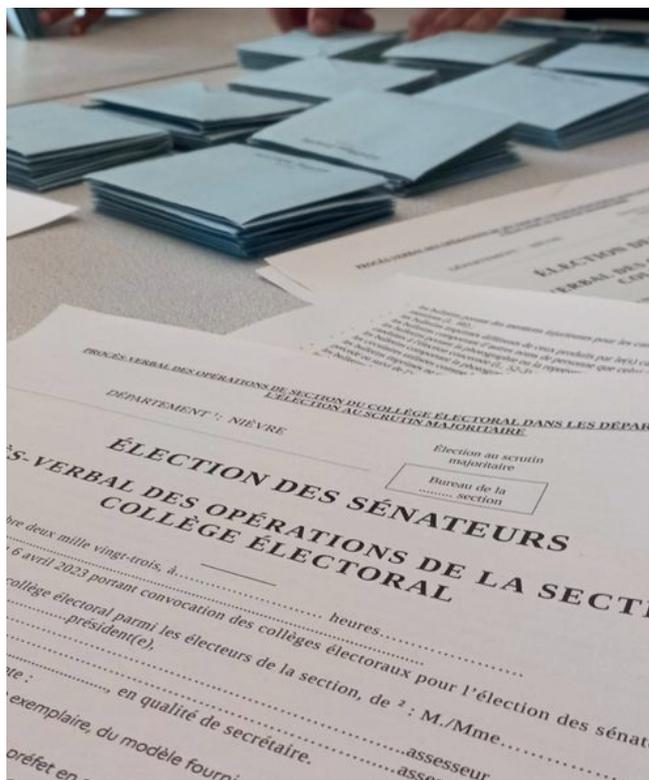
Le plan France ruralités se traduira par un nouveau zonage qui permettra de conforter les aides fiscales et sociales, au bénéfice des territoires en déprise démographique et économique depuis 1999. Le département de la Nièvre, qui connaît une diminution de sa population de -0,9 % par an devrait voir sa place confortée dans le dispositif.





Actualité des services de l'État

Les élections sénatoriales 2023: une organisation réussie et deux sénateurs réélus



Le dimanche 24 septembre ont eu lieu les élections sénatoriales pour renouveler les deux sièges des sénateurs du département de la Nièvre, parmi les 170 sièges renouvelés au niveau national. Dans la Nièvre, comme dans les autres départements moins peuplés, il s'agit d'un scrutin uninominal à deux tours. Le sénat est renouvelé par moitié tous les six ans, au suffrage universel indirect par un collège électoral formé principalement d'élus locaux.

Le Sénat représente les collectivités locales. Ces élections marquent, de ce fait, le lien privilégié entre la représentation nationale et la représentation locale.

Les élections sénatoriales ont requis une mobilisation forte des services de l'État. En amont, les services de la Préfecture ont organisé l'élection des délégués des conseils municipaux, afin d'établir la liste "des grands électeurs" au nombre de 731 dans la Nièvre. Puis, les agents ont recueilli les 14 candidatures, adressé à chaque électeur les convocations ainsi que la propagande électorale.

Le jour des élections, les services de la Préfecture ont oeuvré pour accueillir l'ensemble des votants, au sein de trois bureaux de vote, pour les deux tours qui se sont déroulés la même journée. Parmi les 731 inscrits, 721 votants se sont déplacés. Mme Nadia Sollogoub a été élue dès le premier tour avec 427 voix, soit 60,40% des suffrages. Au terme du second tour, M. Patrice Joly a été élu avec 410 voix, soit 61,19% des suffrages exprimés.

Les services de l'Etat et l'autorité judiciaire mobilisés pour prévenir et lutter contre les menaces et atteintes aux élus

Face aux menaces et atteintes aux élus, devenues plus intenses et plus régulières (faits en hausse de 32% en 2022 par rapport à 2021), le Préfet, les Sous-Préfets et les forces de sécurité intérieure, en lien avec l'autorité judiciaire, apportent une écoute, un dialogue continu et des mesures de protection adéquates aux élus.

Pour répondre à la spécificité de ces atteintes à l'ordre républicain, qui mettent en péril la sérénité du débat démocratique, une réponse dédiée a été apportée pour protéger les élus : la création du centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus et la mise en œuvre du "pack sécurité".

Dans le département de la Nièvre, une réunion d'information des élus, co-présidée par le Préfet et le Procureur de la République permettra de présenter le dispositif de prévention et de lutte et d'exposer la politique pénale ainsi que les attributions des maires en matière de politique judiciaire.



**Plan national
de prévention et de lutte
contre les violences aux élus**



Actualité des arrondissements

Nevers : journée du patrimoine à la Préfecture

À l'occasion des Journées européennes du Patrimoine du 16 septembre, l'hôtel préfectoral a ouvert ses portes à 75 visiteurs.

Les visiteurs ont bénéficié d'un récit à deux voix, avec des explications d'une conférencière sur l'histoire des lieux, et des éclairages de M. Ludovic Pierrat, Secrétaire général de la préfecture sur leurs fonctionnalités, l'histoire du corps préfectoral et le fonctionnement de la Préfecture.



Cosne-Cours-sur-Loire: visite du Préfet pour les vendanges à Pouilly-sur-Loire

Monsieur Michaël GALY, préfet de la Nièvre et Madame Magalie MALERBA, sous-préfète de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire ont rendu visite à l'ODG (Organisme de Défense et de Gestion) de Pouilly-sur-Loire, représenté par Madame Katia MAUROY.



Château-Chinon: restauration du barrage des Settons

Après une saison estivale réussie, grâce à la concertation avec les acteurs locaux, la vidange du lac des Settons a repris dès le 4 septembre. Une fois le lac vidangé, les travaux de restauration du barrage des Settons, financés à hauteur de 7,5 M€ avec le plan de relance, pourront reprendre dès l'automne pour deux mois.



Clamecy : visite de Dominique Faure à Corbigny

Monsieur Michaël GALY, préfet de la Nièvre a reçu Madame Dominique FAURE, ministre déléguée, chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité à Corbigny afin de visiter des équipements financés par les dotations d'investissement de l'État (école, mairie, centre social).



Service Communication

40, rue de la préfecture - 58026 NEVERS CEDEX

03 86 60 70 88 / 70 69

pref-communication@nievre.gouv.fr

www.nievre.gouv.fr

Préfet de la Nièvre

@Prefet58

prefet58